

Bâtir et orner dans la première moitié du XIX^e siècle : les ressources de la base Conbavil

Building and decorating in the first half of the 19th century

Bauen und Verzieren in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts

Françoise Boudon



Édition électronique

URL : <http://lha.revues.org/269>

DOI : 10.4000/lha.269

ISSN : 1960-5994

Éditeur

Association Livraisons d'histoire de
l'architecture - LHA

Édition imprimée

Date de publication : 10 juin 2011

Pagination : 37-46

ISSN : 1627-4970

Référence électronique

Françoise Boudon, « Bâtir et orner dans la première moitié du XIX^e siècle : les ressources de la base Conbavil », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 21 | 2011, mis en ligne le 10 juin 2013, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://lha.revues.org/269> ; DOI : 10.4000/lha.269

Ce document a été généré automatiquement le 3 octobre 2016.

Tous droits réservés à l'Association LHA

Bâtir et orner dans la première moitié du XIX^e siècle : les ressources de la base Conbavil

Building and decorating in the first half of the 19th century

Bauen und Verzieren in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts

Françoise Boudon

- 1 En 1795, fut installé auprès du ministre de l'intérieur le conseil des bâtiments civils, constitué d'architectes choisis parmi les prix de Rome. Cet organe avait un double rôle d'examen et de contrôle des projets de bâtiments publics bénéficiant de l'aide de l'État. Pour cette raison, le Conseil avait à connaître de presque tout ce qui s'édifiait ou se transformait en France. Dans des séances de travail chargées, il discutait des rapports rendus par ses membres sur les projets de construction, de réparation ou de nouvelle affectation de bâtiments soumis à l'approbation du ministre¹. Il jugeait chaque projet selon « les règles de l'art », c'est-à-dire selon des critères stylistiques – architecturaux et décoratifs – et techniques mais aussi financiers et administratifs. Les questions intéressant la manière de bâtir et celle d'ornez les édifices de la Nation étaient au cœur des discussions de ce groupe d'experts².
- 2 Les procès-verbaux des séances durant lesquelles les membres du Conseil échangeaient ont été consignés dans des registres conservés dans la sous-série F^{21*} des Archives nationales³. Ce fond était bien connu depuis longtemps des spécialistes qui l'ont exploité mais toujours de façon ponctuelle et individuelle. Récemment, le contenu des quarante-cinq premières années de ces procès-verbaux a été mis à la disposition de tous par le truchement d'une base documentaire.

La base Conbavil

- 3 La base *Conbavil*¹ analyse et indexe les 26 900 rapports consignés dans les soixante-six premiers registres des procès-verbaux couvrant les années 1795-1840 et rattache à ces rapports les dessins des projets d'édifices publics approuvés par le Conseil et conservés dans ses archives. Pour la première fois, textes et images sont reliés, ce qui constitue une avancée notable. En effet, ce rapprochement très fructueux, les uns et les autres se complétant, permet d'affiner la compréhension du texte et assure l'identification du bâtiment, parfois aussi de l'auteur du projet.
- 4 Les registres de F^{21*} offrent une documentation en masse, homogène pendant cette période, qui marque un moment crucial dans la vie architecturale du pays. Cette documentation intéresse à peu près toutes les catégories de bâtiments civils – à l'exclusion des bâtiments militaires ; les églises y sont représentées jusqu'en 1840. Elle permet de suivre la politique d'équipement des communes, l'activité des architectes, ingénieurs et entrepreneurs, de noter les changements dans l'art de bâtir, de voir apparaître les innovations techniques et les transformations du goût en matière d'ornements. On trouve dans ces registres le catalogue presque exhaustif de ce qui a été projeté et construit en France en matière d'édifices publics, mais aussi la masse des jugements et des réflexions sur la création architecturale contemporaine et sur le patrimoine, une suite de réflexions des praticiens et des représentants de l'autorité, les préfets, les maires. Ces rapports renseignent sur la pratique et sur la doctrine du temps. Les deux aspects de l'affaire sont souvent présents dans un même rapport, soit que le rapporteur décrive exactement le détail du projet avant de donner son point de vue, soit que la nature du projet puisse être déduite des critiques formulées à son endroit.
- 5 Les rapports, jusqu'en 1840, comprennent trois parties. Le rapporteur, dans un exposé liminaire donne le programme, décrit le projet, annonce le montant du devis, énumère les pièces du dossier graphique. Puis il rend compte du projet sous trois angles : architectural, économique, administratif ; il expose les points positifs et négatifs ; il donne son avis. À son tour, le Conseil émet son opinion et décide de la recommandation à proposer au ministre.

La méthode de travail

- 6 La base *Conbavil* rend compte exhaustivement des rapports contenus dans les registres de la sous-série F^{21*}, quelques-uns (très peu nombreux) de trois lignes, ceux, les plus nombreux, qui occupent une ou deux pages et enfin les rapports interminables traitant des questions de la voirie mais aussi des grands projets de monuments nationaux comme l'église de la Madeleine à Paris ou le palais de justice de Lyon.
- 7 La grille de dépouillement des rapports suit à peu près cette partition, selon un mode de lecture analytique qui a permis de remplir une grille de dépouillement constituée d'une cinquantaine de champs indexés ou libres. La lecture analytique a produit une sorte de résumé du rapport, charpenté autour des champs de la fiche type. Elle a nécessité d'avoir présent à l'esprit les questions essentielles intéressant l'époque, à défaut de connaître celles intéressant l'affaire traitée. Elle contient des mots ou des expressions repris du texte ; elle est attentive à faire les citations utiles. La lecture analytique permet une indexation fine. Cette indexation implique de relever et de porter dans des champs ad hoc

tous les édifices mentionnés dans le rapport : non seulement le dépôt de mendicité objet du projet discuté en séance mais aussi le château dans lequel ce dépôt sera établi, tous les auteurs du projet architectes, ingénieurs, tous les intervenants dans l'affaire, les gens du métier (maçons, charpentier, vérificateurs), les maîtres d'ouvrage (maire, préfet, évêque), les membres d'une commission d'expertise, les acteurs de la société civile, les donateurs de fonds pour construire l'église, le constructeur du système de chauffage, de l'échafaudage, les pétitionnaires contre un projet d'alignement, le médecin aliéniste, le chimiste expert dont le Conseil ou l'architecte sollicite l'avis, les personnages cités, soit qu'on leur élève une statue, soit qu'on se réfère à leurs œuvres (Serlio, Delorme). Un champ particulier est dévolu aux données financières du projet, le montant du devis, celui des honoraires, le prix des matériaux, le salaire des ouvriers, etc.

- 8 La lecture analytique oblige aussi à consigner tous les lieux cités, non seulement les villes française ou étrangère concernées par le projet mais aussi les villes citées (italiennes presque toujours) qui renferment un édifice donné en exemple mais aussi les rivières, les canaux, les carrières, etc. Enfin la lecture analytique a conduit à indexer des faits de toute nature – technique, événementielle, économique – qui enrichissent la connaissance du contexte.

Bâtir et orner : pratique et doctrine

- 9 La pratique de la construction et la doctrine en la matière, préconisée par le Conseil, se déduisent aisément de la lecture des rapports, prolixes sur ce point.
- 10 Les tâches essentielles dévolues au Conseil sont de veiller au choix des matériaux, de juger de la manière de construire et du bien fondé des techniques employées, traditionnelles ou nouvelles, de conseiller – jusqu'à corriger très souvent – la composition des plans, façades et volumes, enfin de préconiser le décor convenable.
- 11 Les rapports permettent de saisir dans le détail comment une poignée d'architectes prix de Rome, qui jugeaient à Paris des projets envoyés de la France entière, réagissait aux manières de bâtir habituelles à la province et dans les campagnes. Jusque dans les années 1830, les usages locaux sont encore très vivants. L'intelligence de ces pratiques échappe souvent aux rapporteurs. Le vocabulaire technique local leur est parfois étranger ; ils avouent ne pas comprendre ce que recouvrent des termes comme « enduit sur roseau », « glui de paille de seigle », des procédés de couverture traditionnels proposés par des maçons de province.
- 12 Le Conseil travaille dans un esprit vitruvien de solidité, convenance, beauté (*utilitas, firmitas, venustas*). Il ajoute à ces principes celui de « caractère » et bientôt celle de « style » auquel de plus en plus il se sent dans l'obligation de réfléchir¹. À partir des années 1810, il se pose constamment la question de l'unité de style, une préoccupation nouvelle qui, avec la réutilisation et le sauvetage des édifices anciens concurrence la notion de caractère, dans l'esprit des architectes. La recherche d'unité de style s'applique jusqu'aux détails de composition de très petits édifices, tel en 1820 l'hôtel de ville de Bédarieux (fiche 23558) pour lequel le Conseil réclame de cintrer les baies du rez-de-chaussée afin d'assurer l'unité de la façade.

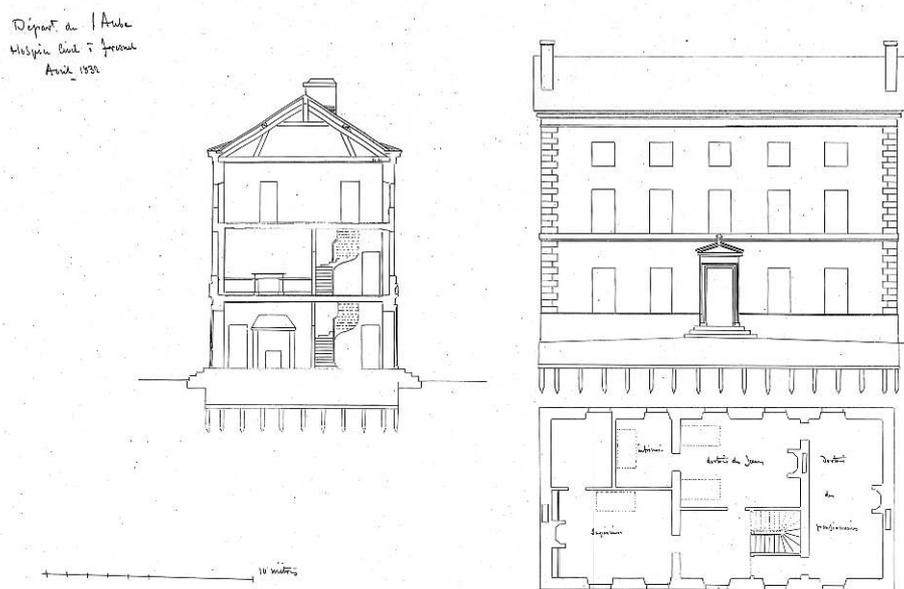
Les matériaux

- 13 Les questions techniques intéressent le Conseil, assemblée de professionnels, composée pour certains d'entre eux, comme Rondelet, Rohault, Caristie, par excellents constructeurs. Il porte attention aux matériaux traditionnels comme aux nouveaux et à leur emploi, soit dans le contexte des projets qui lui sont soumis, soit à l'occasion de l'examen de mémoires d'inventeurs, de publication de traités. Il veille à leur choix selon des critères techniques et économiques précis. Parmi les matériaux traditionnels, le pisé, la brique, la pierre, c'est cette dernière qui l'occupe le plus. Le Conseil discute de la question en orfèvre. Les rapports fourmillent de détails sur les carrières en exploitation, telles celle du Val près de Pontoise jugée adéquate pour les travaux de restauration des grands édifices (fiche 11716) ou de Marabel (Hérault) dont la belle pierre pourrait convenir pour le palais de justice de Montpellier (projet de 1811, fiche 6061) et pour le temple d'Anduze (projet de 1821, fiche 24318). Le plâtre, un matériau de première importance à l'époque, est très présent dans la base (184 réponses pour le mot).
- 14 Le Conseil s'intéresse aux matériaux nouveaux : les ciments de restauration comme le ciment de Molesmes, le zinc, le fer – et en particulier le fer creux mis au point par le serrurier Gandillot –, la tôle, la pierre artificielle, les mastics bitumeux (mastic de Dihl, ciment de Bourgogne).
- 15 Toutes ces observations, ces critiques, ces recommandations sont assorties de détails sur les prix, des données chiffrées essentielles pour l'histoire de l'économie du bâti.

Les techniques de la construction

- 16 L'attention portée par le Conseil aux aspects techniques du projet examiné fait des rapports un catalogue étendu des pratiques de la construction dans la première moitié du XIX^e siècle. Non seulement les rapporteurs discutent de la nature des matériaux choisis, mais encore ils multiplient les préconisations pour leur mise en œuvre (fiche 20775, appareillage du moellon). Du soubassement à la couverture, tout est examiné, jugé, critiqué. La nature des fondations – en maçonnerie (murs de moellon), pilotis (ill. 1) ou assurées par un radier en bois – est analysée pour son adéquation à la fonction du bâtiment mais aussi à son statut.

III. 1 : « Traisnel (Aube), Projet d'hospice civil »



Plan, coupe et élévation ; calque non signé, avril 1832. Arch. nat., F/21/1877, jaquette 267.

CL. ARCH. NAT.

- 17 Par précaution, le Conseil exige pour les édifices publics des modes de fondations différentes de celles en usage pour les édifices particuliers (fiche 11778, Paris, abattoirs, 1808). La structure des bâtiments est examinée avec le même soin ; les rapporteurs traquent les murs en porte-à-faux, un défaut rédhibitoire trop souvent présent dans les projets, une preuve supplémentaire à ses yeux du peu de savoir des architectes contemporains. La charpente mobilise leur attention ; les rapports sont riches d'observations sur les qualités de la « charpente à la Delorme », sur les avantages et inconvénients que le fer et la fonte apportent à la toiture. Les rapports apportent aussi de précieux renseignements sur les matériaux utilisés en couverture, sur les variétés d'ardoises et de tuiles, sur le chaume, le zinc ou la tôle.
- 18 Parfois, le commentaire est neutre, mais l'image parle pour lui : la coupe et le détail de la poutraison qui accompagnent le projet de transformation en grenier à sel du collège des Bernardins à Paris (ill. 2) – deux planches inhabituelles dans ce type de dossier –, s'explique par le souci de s'assurer que la structure de l'ancien collège supportera les charges d'un grenier à sel (fiche 1875). Une autre façon de connaître la doctrine du Conseil en matière de construction est de consulter les rapports sur les accidents, et les malfaçons. Celles-ci sont quelquefois explicitées par des dessins comme pour le palais de justice de Nîmes (ill. 3) dont la voûte s'était écroulée en 1806 après un décintrement prématuré (fiche 4112).

- 19 Le Conseil est constamment attentif au traitement des membres de l'édifice, tel l'escalier dont dépend le bon usage des édifices publics. Son plan, son développement, son balancement, son giron, la place et l'étendue du palier sont examinés de près. Les formes de couverture sont encore plus systématiquement surveillées. Manifestement, le Conseil préfère le plafond à la voûte. Pour justifier cette préférence (et donc imposer le changement de parti), il invoque le plus souvent des raisons acoustiques : les voûtes seraient « nuisibles à la voix » – projets d'installation de la cour d'assises du Mans dans le couvent de la Visitation en 1810 (fiche 4565) et d'Évreux dans une église en 1815 (fiche 3228). Quand le principe de la voûte est accepté, ce n'est jamais sans critique : en 1798, au projet de voûte semi-circulaire de l'école de santé de Montpellier, le Conseil préférerait une voûte elliptique, pour des raisons esthétiques (hauteur) et techniques (acoustique) (fiche 2266).

Fonctionnement, confort

- 20 Les rapports renseignent particulièrement bien sur les pratiques du temps en matière de confort des édifices publics et sur les innovations qui tendent à assurer leur bon fonctionnement. Non seulement le Conseil rappelle les exigences séculaires en matière de qualité d'éclairage et d'acoustique des grandes salles publiques (palais de justice, église, salle de cours, amphithéâtre), mais encore il se fait le champion de précautions nouvelles pour assurer l'hygiène des bâtiments collectifs (abattoirs, prisons, collèges, hôpitaux), exigeant une parfaite évacuation des eaux usées et des matières fécales, une ventilation fondée sur le rapport *ad hoc* entre cubage de l'air et surface comme il le préconise en 1822 pour les prisons de Saint-Malo (fiche 20571) ou de Riom (fiche 20667). Les rapports fourmillent de renseignements sur les inventions contemporaines intéressant les latrines et le chauffage.

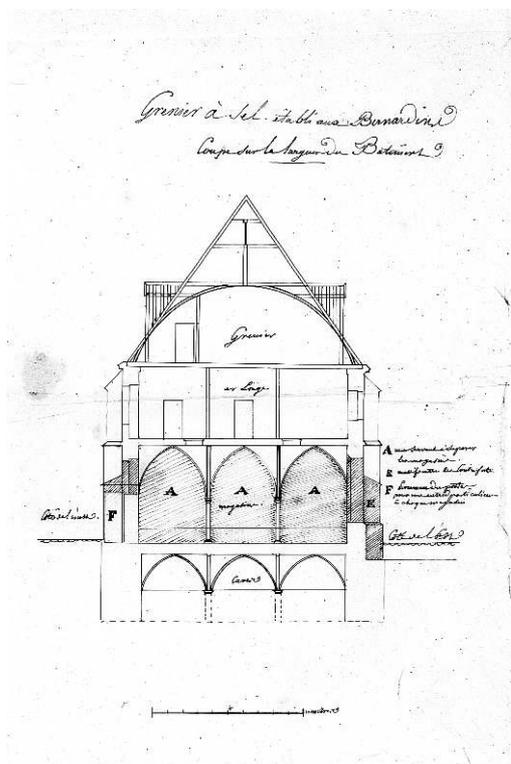
Ornementation

- 21 Autant qu'à la construction, le Conseil est attentif à la composition et à l'ornement. Il n'esquive rien, va du jugement sur le matériau utilisé à la composition et à la place des éléments d'architecture investis de la fonction d'ornement, pilastre, colonne, etc. Il s'arrête fréquemment sur les matériaux nouveaux connus depuis longtemps mais désormais employés en série dans le décor comme la terre cuite ou le carton-pierre, inventé au XVIII^e siècle et remis à la mode en 1830². Il discute sur la couleur et son rôle dans le décor des édifices publics de la première moitié du XIX^e siècle, le goût pour le marbre et à défaut pour le faux marbre et les faux joints.
- 22 Les éléments du décor architectural sont toujours examinés dans le détail. Inlassablement, le Conseil s'interroge sur la valeur du péristyle pour une entrée de parlement, de palais de justice, d'église. La culture académique du Conseil le pousse à ne jamais négliger la question des ordres. L'usage comparé du pilastre et de la colonne est récurrent. Le Conseil juge soit en fonction d'arguments théoriques soit en fonction d'arguments économiques. Toujours péremptoire quand il s'agit d'un très petit édifice de province, le Conseil recommande pour le projet de construction de l'église de Boves (Somme) discuté en 1806 d'aligner les colonnes du portail sur l'axe des pilastres pour donner plus de majesté et de grandeur à l'édifice (fiche 96), pour l'église de Raillencourt-Sainte-olle (Nord) en 1820 de suivre Vignole et donc de supprimer les pilastres intérieurs,

si difficiles à traiter dans les angles (fiche 23318). Au tribunal de Nîmes, en 1806, des raisons financières le poussent à demander de supprimer les bas-reliefs, les cannelures des colonnes, la sculpture des caissons de la voûte (fiche 02450). Pour certains types d'édifices, dans lesquels, d'une manière ou d'une autre, la scène sociale se déploie – théâtre, église, tribunal – le Conseil peut aller loin dans la correction des détails ornementaux : ainsi en 1820 pour le choix des couleurs du maître-autel de l'église de Saint-Étienne-de-Fougères (fiche 23094) ou pour le tribunal d'instance de Rochefort en 1815 (fiche 01522).

- 23 La manière dont le Conseil intervient pour contrôler la pratique de l'ornement change en quarante-cinq ans. Dans les années 1820, l'architecture française traverse une passe difficile, le déficit d'architectes formés et compétents est patent. Le Conseil juge alors de façon autoritaire. Ainsi, en 1824, pour le palais de justice de Saintes (fiche 309), le Conseil, revendiquant sa qualité d'assemblée d'architectes, reprend la composition médiocre de l'ingénieur Vincent Guérinot ; appliquant une recette de composition qui a fait ses preuves, il préconise un « point riche », une colonne dans l'axe, pour conférer à un vestibule exigü la monumentalité indispensable à la fonction du bâtiment (ill. 4).

III. 4 : « Saintes (Charente-Maritime), palais de justice, élévation et plan du vestibule »

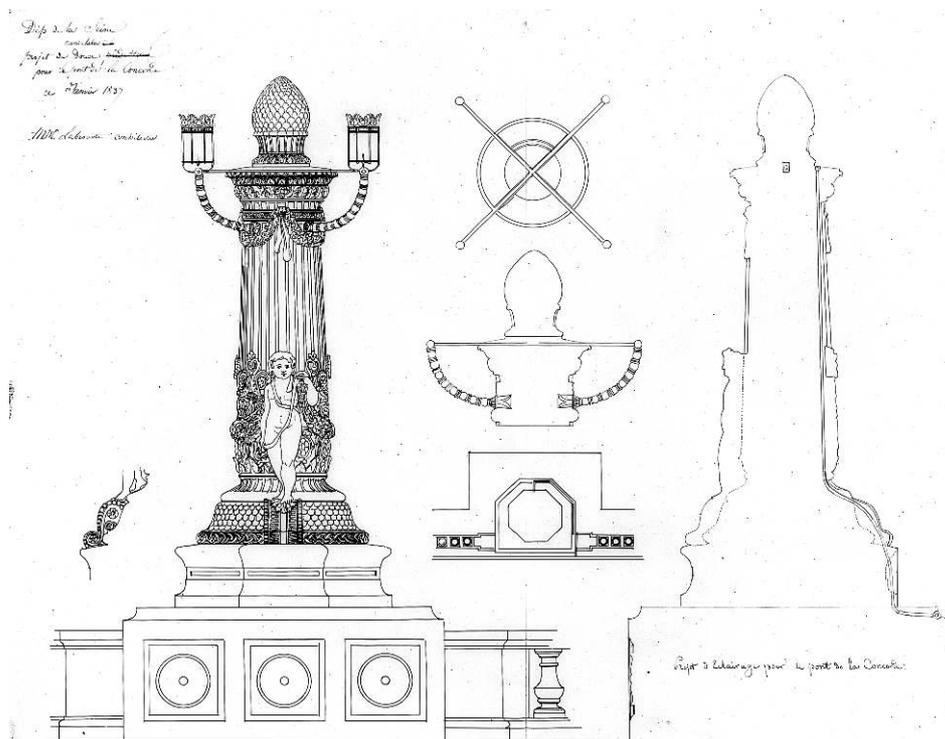


Calque non signé, mars 1824. Arch. nat., F/21/1879, jaquette 536
Cl. Arch. nat.

- 24 Bâtir et décorer de façon satisfaisante suppose des architectes bien formés, ce qui est alors loin d'être le cas. Pour remédier à la situation, la politique du Conseil en la matière est alors assez simple : privilégier l'architecte local au détriment du maçon, l'architecte du département au détriment de l'architecte local et faire davantage confiance à l'architecte parisien qu'à l'architecte provincial, au risque de conduire à l'assèchement des pratiques locales. Autour de 1835, la situation s'est améliorée ; des artistes éminents

se révèlent. Le Conseil en prend acte. En 1836, ayant à rapporter sur le projet des frères Labrouste pour le pont de la Concorde (ill. 5), Hubert Rohault de Fleury use d'un ton mesuré et déclare qu'en matière de décoration, les artistes doivent être libres d'agir suivant leur inspiration (fiche 13411) et qu'une forme est d'abord un « objet de goût » (fiche 03543).

Ill. 5 : « Paris (Seine), pont de la Concorde, candélabre »



Calque, signé Labrouste, janvier 1837. Arch. nat., F/21/1902, jaquette 3275
Cl. Arch. nat.

- 25 La base *Conbavil* exploite les rapports tels qu'ils sont consignés dans les procès-verbaux des séances et non les rapports eux-mêmes, bien plus complets, envoyés aux préfets et conservés dans les fonds départementaux. Pour cette raison, la base décevra toujours les spécialistes. Mais, telle qu'elle est, avec des défauts inhérents à la source exploitée (des manques, des rapports insuffisants ou incomplets) et à l'état présent de son avancement³, cette base, par son caractère exhaustif, par la richesse de son indexation, par la possibilité de croiser l'information, constitue un outil essentiel pour étudier comment les architectes de la première moitié du XIX^e siècle ont bâti et orné.

NOTES

1. . Sur ce sujet, voir Emmanuel Chateau « L'administration des Bâtiments civils face aux questions constructives dans la première moitié du XIX^e siècle en France », dans *Édifices & Artifice. Histoires constructives*, Robert Carvais dir., Paris, Picard, 2010, p. 366-375.
 2. . Arch. nat., F²¹ 1875 à 1908. L'excellente base *Archim* des Archives nationales permet l'accès en ligne de ce fonds iconographique.
 3. . Arch. nat., F^{21*} 2470 à 2536, procès-verbaux des séances du conseil des bâtiments civils, 1795-1840.
 1. . La base *Conbavil*, produite par le centre André Chastel, les Archives nationales, l'INHA et l'Inventaire général est consultable sur le site de l'INHA (rubrique *ressources documentaires*).
 1. . Laurent Baridon, « Entre " caractère " et " style ", Daniel Ramée et l'aryanité maçonnique : enquête sur la notion d'école dans l'historiographie de l'architecture du XIX^e siècle », Christine Peltre et Philippe Lorentz dir., *La Notion d'école*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p. 153-164.
 2. . Valérie Nègre, *L'Ornement en série*, Wavre, éditions Sprimont et Mardaga, 2006, 247 p.
 3. . Une nouvelle version corrigée et complétée, en préparation, sera disponible prochainement.
-

RÉSUMÉS

La base *Conbavil* analyse et indexe les 26 900 rapports rendus par le conseil des bâtiments civils entre 1795 et 1840 sur les projets de construction, d'aménagement ou de réparation d'édifices publics bénéficiant de l'aide de l'État (Archives nationales, F^{21*} 2470 à 2536). Elle rattache à ces rapports les dessins des projets d'édifices publics approuvés par le Conseil et conservés dans ses archives (Archives nationales, F²¹ 1875 à 1908) ; ce rapprochement, des deux fonds, jamais effectué jusqu'ici, confère à la base *Conbavil* une richesse documentaire particulière.

Cette documentation intéresse à peu près toutes les catégories de bâtiments civils – à l'exclusion des bâtiments militaires – ; les églises y sont représentées jusqu'en 1840. Elle permet de suivre durant 45 ans la politique d'équipement des communes, l'activité des architectes, ingénieurs et entrepreneurs, de noter les changements dans l'art de bâtir, de voir apparaître les innovations techniques et les transformations du goût en matière d'ornements. On trouve dans la base le catalogue presque exhaustif de ce qui a été projeté et construit en France en matière d'édifices publics, mais aussi la masse des jugements et des réflexions sur la création architecturale contemporaine et sur le patrimoine, une suite de réflexions des praticiens et des représentants de l'autorité, les préfets, les maires. Ces rapports renseignent et sur la pratique et sur la doctrine du temps.

Les questions intéressant la manière de bâtir et celle d'ornez les édifices de la Nation étaient au cœur des discussions du Conseil. C'est dire que la base *Conbavil*, par son caractère exhaustif, par la richesse de son indexation, par la possibilité de croiser l'information, constitue un outil essentiel pour étudier comment ont travaillé les architectes de la première moitié du XIX^e siècle.

The *Conbavil* database analyses and indexes the 26900 reports issued, between 1795 and 1840, by the *conseil des bâtiments civils* on the projects of construction, lay-out and interior arrangement or repairs of public buildings, that received financial help from the state (*Archives nationales*, F^{21*} 2470 to 2536). It links the drawings for public buildings projects approved by the Council and stored in its archives (*Archives nationales*, F²¹ 1875 to 1908) with these reports; this connection of the two funds, which had never been realized before, makes the database a distinctively rich source of documentary information.

This documentation covers almost every category of civil buildings – with the exception of military buildings –; churches are represented until 1840. It allows the user to follow, over a 45 year period, the public works policy of the communes, the work done by architects, engineers and contractors, it also helps him to notice the changes in the art of construction, the appearance of technical innovations and the transformations of the taste in ornamentation. One can find in this database an almost exhaustive catalogue of what has been planned and constructed in France in the field of public buildings, but also the vast amount of judgments and reflections on the architectural creation of the time as well as on the architectural heritage, i.e a collection of thoughts from the professionals of the field and from the authority representatives, prefects and mayors. These rapports inform on the practices and doctrines of the time.

The matters of how to build and decorate the buildings of the Nation were at the core of the Council's discussions. That is to say the *Conbavil* database, thanks to its exhaustive nature, the extent of its indexation and the way it makes possible to cross information, gives the researcher an essential tool to study how architects of the first half of the 19th century used to work.

Die Datenbank *Conbavil* untersucht und verzeichnet die 26 900 von dem *Conseil des bâtiments civils* (Rat für Zivilgebäude) zwischen 1795 und 1840 erstatteten Berichte über die Bau, Umbau- und Restaurierungsprojekte, die staatliche Unterstützung bezogen haben (*Archives nationales*, F^{21 1} von 1875 zu 1908). Sie fügt zu diesen Berichten die Zeichnungen der öffentlichen Bauprojekte hinzu, die von dem Rat genehmigt wurden und in dessen Archiv aufgehoben sind. Diese noch nie versuchte Gegenüberstellung beider Archive verleiht der Datenbank *Conbavil* einen ganz beträchtlichen Dokumentarwert. Diese Dokumentation betrifft fast alle Bautypen abgesehen von den militärischen Bauten; die Kirchenbauten aber nur bis 1840. Sie gibt einen Einblick über 45 Jahre Politik der öffentlichen Einrichtungen in den Gemeinden, so wie über die Tätigkeit der Architekten, Ingenieure und Bauunternehmer. Sie führt die Änderungen in der Baukunst vor Augen, sowie die technischen Neuigkeiten und die Geschmacksveränderungen im Bereich der Bauverzierung. Diese Datenbank beinhaltet eine fast völlige Bestandsaufnahme davon, was in Frankreich geplant und gebaut wurde, eine Menge von Beurteilungen und Überlegungen über architektonisches Schaffen und Umgang mit dem Bauerben; sie bietet auch eine Reihe von Stellungnahmen der Vertreter des Staates, Präfekten und Bürgermeister. Durch diese Berichte, die ebenso Praxis wie Theorie erläutern, lässt sich beweisen, dass Fragen über die Art, nationale Gebäude zu bauen und zu verzieren im Mittelpunkt der Auseinandersetzungen des Rates standen. Kurz gesagt erweist sich die Datenbank *Conbavil* durch ihren ausführlichen und vollständigen Index, der alle möglichen Informationen zu verflechten gestattet, als ein unumgängliches Mittel zum Studium des architektonischen Schaffens in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts.

AUTEUR

FRANÇOISE BOUDON

Françoise Boudon, naguère ingénieur de recherches au CNRS, chercheur associé au Centre André Chastel (université de Paris IV), a consacré une partie de ses travaux à l'architecture française du XIX^e siècle. Depuis 1990, elle est responsable de la Base *Conbavil* – dont elle a élaboré et articulé la structure en collaboration avec Werner Szambien.